

SYNTHESE DE LA REUNION CONJOINTE DU CONSEIL COMMUNAL ET DU CONSEIL DE L'ACTION SOCIALE DU 22 DECEMBRE 2015

PRESENTS :

Pour la commune :

LEMMENS M., **bourgmestre** ; POLLAIN D., de POTTER-WOLFS A., TILMAN C., DEHARENG H., **échevins** ; EVRARD M., RAMELOT B., PIRE A., BRASSEL G., PIRON J., MOTTET G., HENRY A., BRANDT M ; PIOTROWSKI B., **conseillers** ;
LECERF-ZUCCA B, **présidente du CPAS** ;
JAMAIGNE P., **directeur général**.

Pour le CPAS :

LECERF-ZUCCA B., **présidente** ;
GEORIS P, D'ANGELANTONIO C., MERKELBACH P., MAKI D., DELREE M., MOTTET G., **conseillers** ;
F. WARNIER, **directrice générale** ff

Ordre du jour.

1. Rapport établi par le comité de concertation CPAS/AC en date du 3 décembre 2015 sur l'ensemble des synergies existantes et à développer entre la commune et le centre d'action sociale, et relatif aux économies d'échelle et aux suppressions des doubles emplois ou chevauchements d'activités du centre public d'action sociale et de la commune – Prise d'acte – Présentation.
2. PIC 2013-2016 – Modernisation de l'administration communale et intégration du CPAS dans une structure commune – Etat d'avancement.

Monsieur Michel LEMMENS, président, ouvre la séance à 20.00 heures.

1. Rapport établi par le comité de concertation CPAS/AC en date du 3 décembre 2015 sur l'ensemble des synergies existantes et à développer entre la commune et le centre d'action sociale, et relatif aux économies d'échelle et aux suppressions des doubles emplois ou chevauchements d'activités du centre public d'action sociale et de la commune – Prise d'acte – Présentation.

Madame Béatrice LECERF-ZUCCA, présidente du CPAS, présente le rapport établi par le comité de concertation CPAS/AC en date du 3 décembre 2015 :

Il n'y a pas de chevauchements d'activités entre le C.P.A.S. et la Commune. Toute l'action sociale est concentrée au C.P.A.S. : il n'y a pas de département « Affaires sociales » à l'Administration communale.

En ce qui concerne les économies d'échelle, le personnel, le matériel et les fournitures sont mises en commun au maximum, dans les limites des possibilités.

On citera, à titre d'exemple et de manière non exhaustive :

- *l'implantation des services du C.P.A.S., de l'Initiative Locale d'Accueil des candidats réfugiés politiques dans des bâtiments communaux ;*
- *un plan de logement social commun et une collaboration C.P.A.S./Commune en matière de logement de transit et d'insertion ;*
- *un marché unique pour les pensions des mandataires communaux et de C.P.A.S. ;*
- *la réalisation des imprimés du C.P.A.S., notamment les informations « toutes boîtes », par la commune ;*
- *une liaison informatique C.P.A.S. – Commune permettant le travail du directeur financier au départ d'un seul ordinateur, d'un seul local ;*
- *l'organisation de procédures communes pour les gros marchés de fournitures (papier, mazout, ...) ;*
- *l'exécution de certains travaux, par le personnel ouvrier communal, dans les locaux du C.P.A.S., afin d'éviter le recours à des entreprises extérieures ;*
- *l'insertion des informations du C.P.A.S. dans le bulletin trimestriel communal ;*
- *le partage du bus et du minibus communal ;*
- *l'animateur de rue dont le traitement est pris en charge par le C.P.A.S. pour le bénéfice de l'ensemble de la commune ;*
- *depuis avril 2011, le calcul des salaires est réalisé par les services communaux selon une répartition des tâches déterminée et dans le respect de la personnalité juridique du centre ;*
- *la mise à disposition d'agents contractuels du CPAS (Madame Isabelle JOIE, puéricultrice et Monsieur Michel BOUGHATTAS, ouvrier).*

Le plan d'investissement communal 2013-2016 prévoit la modernisation de l'administration communale (phase II) et l'intégration du CPAS dans une structure commune.

Le projet de rapprochement des deux institutions devrait accentuer sensiblement la diminution des coûts de fonctionnement tout en améliorant l'accueil et le service rendu à la population. Par ailleurs, la préparation du centre à

son rapprochement avec l'administration communale autorise la diminution du montant de la dotation communale dès l'exercice budgétaire 2016 et participe à l'effort global de maintien à l'équilibre de l'exercice propre du budget communal.

Le conseil commun prend acte du rapport établi par le comité de concertation CPAS/AC en date du 3 décembre 2015 sur l'ensemble des synergies existantes et à développer entre la commune et le centre d'action sociale, et relatif aux économies d'échelle et aux suppressions des doubles emplois ou chevauchements d'activités du centre public d'action sociale et de la commune pour l'année 2016.

2. PIC 2013-2016 – Modernisation de l'administration communale et intégration du CPAS dans une structure commune – Etat d'avancement.

Le Directeur général de la commune informe le conseil de l'état d'avancement du projet et communique le planning des principales prochaines étapes :

- septembre 2015 : marché d'architecture attribué ;
- décembre 2015 : essais de sol réalisés et accord de principe des services régionaux de l'urbanisme ;
- avril/mai 2016 : demande de permis d'urbanisme et choix des conditions et du mode de passation du marché de travaux (dossier soumis à tutelle) ;
- juin/septembre 2016 : procédure de marché pour la désignation du ou des entrepreneurs (dossier soumis à tutelle) ;
- octobre/novembre 2016 : début des travaux ;
- juin 2018 : fin des travaux.

Durant les travaux, le service des finances et le secrétariat général seront vraisemblablement hébergés dans les locaux Sprumont et Philippe.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le président lève la séance à 20.20 heures.



POUR LE CONSEIL COMMUN,
Le Directeur général,
Pierre JAMAIGNE.